



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE GAILLON

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
 VU le Code de la Route,  
 VU l'article 610-5 du Code Pénal,  
 VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
 VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
 VU la demande écrite de l'entreprise SARC représentée par Madame BERTIN Sophie en date du 20 Novembre 2025,  
**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux d'adduction eau potable Rue de Gaillon à Pont-Audemer,

## ARRÊTE

**Article 1** : L'entreprise SARC est autorisée à réaliser des travaux d'adduction d'eau potable sis Rue de Gaillon à Pont-Audemer à compter du lundi 8 Décembre 2025 et ce pour une durée de 15 JOURS.

**Article 2** : La circulation sera alternée manuellement à hauteur de la zone des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3** : L'entreprise SARC sera autorisée à stationner un véhicule d'entreprise à proximité de la zone d'intervention.

**Article 4** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la circulation et la sécurité des automobilistes et des piétons.

**Article 5** : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Madame BERTIN Sophie et l'entreprise SARC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

